

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/11/2023

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia, TRESY Philippe.

Excusés : BRETIN Anthony, MANZONI Jean-Michel, donne pouvoir à GENET Juliette.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

8 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Régularisation division parcellaire à Rosnay (VC n°8) "Chez les Remondys"

Suite à une décision du Conseil Municipal en août 1999 (mandature Georges Masson) le cheminement de la bande de roulement de la voie communale n°8 est modifié dans les mois suivants devant les maisons de Messieurs Répécaud et Portier.

En 2020, lors de la visite avant-travaux (réfection demandée en 2018 par la commune) de la commission Voirie de la CCBHS, il s'avère que les actes notariés et administratifs n'ont pas été formalisés et qu'il est donc impossible de réaliser les dits travaux sur des parcelles encore légalement privées.

Découvrant à cette occasion l'historique de la situation, le Conseil Municipal actuel s'efforce depuis d'œuvrer à la régularisation cadastrale. Jusqu'à encore récemment bloquée par l'absence de réponse d'un des quatre propriétaires concernés, la situation est en voie de s'éclaircir maintenant par leurs consentements mutuels aux divers échanges de portions du parcellaire, et leurs validations par la signature des actes notariés et administratifs nécessaires, à savoir :

- échanger des parcelles entre les propriétaires,
- déclasser du domaine public (après bornage de la division parcellaire) quelques dizaines de m² d'un ancien chemin communal qui ne dessert plus maintenant que des parcelles d'un même propriétaire,
- en valider l'échange avec les portions de ses parcelles traversées par le tracé modifié de la route,
- et transmettre tous les documents nécessaires à l'office notarial pour préparation du dossier et des différents actes.

L'intégralité du dossier, son historique depuis 1999 et ses plans cadastraux, sont bien sûr ouverts à consultation sur simple demande en mairie.

Financièrement, les frais de notaire seront partagés entre les quatre propriétaires (dont la commune, puisque la route est domaine public) et les frais de bornage par géomètre entre les deux propriétaires concernés (commune de Lavigny et GAEC Boutin).

S'agissant de remettre en bonne et due forme une situation alambiquée et de permettre enfin la réalisation par la ComCom Bresse Haute Seille de travaux de réfection de la voirie devenus plus que nécessaires, le Conseil Municipal approuve, par délibération à la majorité de 7 voix pour (contre Juliette Genet, abstention par procuration Jean-Michel Manzoni), la mise en œuvre de la procédure décrite et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2 - Projets et travaux en cours

Enfouissement des réseaux rue du Quart d'Amont, la réfection partielle en enrobé de la couverture des différentes tranchées est réalisée, travaux supervisés par la ComCom Bresse Haute Seille.

Ecluse rue des Lauzes, en attente d'avancement.

Aire de jeux, en attente d'avancement.

Défense Extérieure Contre l'Incendie, les équipements de la partie "village" sont maintenant tous conformes aux normes.

A Rosnay, la réserve située à proximité du lieu-dit "Chez les Gindres" (au carrefour où est implanté le panneau d'information) est utilisable mais n'est plus conforme. Un devis pour l'équiper d'un nouveau dispositif d'aspiration pour l'adapter se monte à un peu moins de 1.800 € HT.

Le secteur "ferme des méchouis" doit faire l'objet d'une mutualisation avec la commune de Voiteur, une implantation choisie permettrait d'assurer également la DECI du secteur "Chez les Remondys".

Les secteurs "Chez les Bassets" et "Sur la Roche" pourrait être défendu par l'implantation d'une réserve bâche sur une parcelle en bordure de la Reculée.

Une bâche devra aussi être à disposition du côté de la "Grange Bedou", emplacement à définir.

3 - Questions diverses

VIE DE VILLAGE

11 Novembre, la cérémonie se tiendra à 9 heures, elle sera suivie d'un verre de l'amitié et de l'ouverture au public d'une exposition consacrée à la première guerre mondiale à l'occasion de la publication du livre "Lavigny, une commune franc-comtoise dans la Grande Guerre 1914 - 1918",

Repas des Aînés, 4 personnes résidant en structure d'hébergement se verront remettre un panier cadeau et 64 seront accueillies le 17/12 au restaurant "Relais Paris-Genève" à Perrigny.

TRAVAUX

Voirie communale, la commune s'efforce de pouvoir disposer d'un fichier numérique sous forme de tableau des différentes composantes de la voirie de son territoire. Jusqu'à présent, ni le Département, ni la Direction des Territoires (ex-DDE), ne peuvent le fournir.

Voirie Intercommunale, la commission voirie de la CCBHS ne prévoit pour l'instant aucuns travaux de sa compétence en 2024.

Eboulement mur rue du Clos, dans l'attente de l'intervention de l'entreprise mandatée par les propriétaires qui n'envisage pas d'engager les travaux avant début 2024, la circulation est rétablie en demi-chaussée.

MAIRIE

Toiture église, suite au constat d'une infiltration la charpente a été contrôlée et ne nécessite pas d'intervention, les petites tuiles ont cependant tendance à glisser et se décrocher. Le remplacement d'une partie de la couverture est donc à l'étude.

Matériel urbain, le banc installé à l'entrée du lotissement "Verger Baron" a été fracassé, vraisemblablement par un véhicule qui reste à identifier, un dossier d'assurance est cependant constitué pour demander la prise en charge de tout ou partie de son remplacement.

STRUCTURES EXTERIEURES

Cuisine Centrale, la structure (ex-SICOPAL) se voit contrainte par une loi entrée en vigueur au 01/01/2022, bannissant l'emploi des matériaux plastiques, d'envisager de nouveaux moyens de conditionnement des repas portés à domicile. Le remplacement est encore à l'étude, le lavage des plats inox envisagés entraînerait un surcoût difficilement supportable.

SIE L'heute La Roche, des abonnés du hameau de Rosnay se plaignent du tarif appliqué à la distribution d'eau potable par l'entreprise privée qui est le délégataire de service public pour le compte du syndicat intercommunal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 07 décembre 2023 à 20 heures.
L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 10.
Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 09/11/2023

Le Maire, Luc MICHAUD.

